

Le Dispositif Local d'Accompagnement au service du sport

Le **Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)**, créé en 2002, est un dispositif public qui permet aux **associations employeuses**, structures d'insertion par l'activité économique et autres entreprises d'utilité sociale de **bénéficier d'accompagnements sur mesure** afin de développer leurs activités, de les aider à se consolider et à créer ou pérenniser des emplois.

Le DLA se structure autour de **différents acteurs au niveau départemental, régional et national**. Des **comités de pilotage**, composés notamment par les représentants des organismes financeurs, **fixent les objectifs et priorités d'intervention** des acteurs du dispositif, et des **comités d'appui technique**, composés d'acteurs du territoire (services déconcentrés de l'Etat et autres organismes publics, têtes de réseaux associatifs, collectivités territoriales, acteurs économiques et financiers) **apportent leur connaissance** du territoire et des filières concernées. Dans ce cadre, des représentants du mouvement sportif (CROS/CDOS/CTOS) peuvent être mobilisés pour apporter leur connaissance du secteur sportif.

Niveau départemental

Le DLA départemental

Le DLA est porté dans chaque département par **une structure locale, indépendante, spécialiste de l'accompagnement** dans laquelle intervient **un chargé de mission DLA**. Les **106 DLA départementaux** peuvent ainsi être portés par des Fonds Territoriaux France Active, des têtes de réseaux associatives ou encore des Boutiques de gestion (BGE), entre autres exemples.

Les missions des DLA départementaux sont :

- **accueillir les structures** de l'économie sociale créatrices d'emplois, comme les associations sportives ;
- réaliser avec la structure concernée un **diagnostic partagé** ;
- élaborer le **plan d'accompagnement** et sa mise en œuvre avec le prestataire choisi ;
- **gérer le financement** des actions d'accompagnement individuel ou collectif ;
- **assurer le suivi** dans le temps de l'accompagnement et **la consolidation des actions** mises en œuvre.

Niveau régional

Le DLA régional

Les **24 DLA régionaux** peuvent être portés, par exemple, par des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS), des structures régionales du Mouvement associatif, BGE, et d'autres structures qui animent et coordonnent le dispositif.

Les chargés de mission régionaux **coordonnent le dispositif en région** et **accompagnent les structures régionales et interdépartementales**. Leurs missions consistent à :

- **animer le réseau** des DLA de leur territoire ;
- **accompagner des structures** et têtes de réseaux régionales ;
- élaborer **l'analyse des besoins** de leur région et des plans par secteur de l'ESS ;
- contribuer à **l'articulation du dispositif** avec les autres acteurs de l'accompagnement.

Niveau national

L'AVISE

L'AVISE est chargée, par l'Etat et la Caisse des Dépôts, **d'assurer la qualité et la cohérence d'ensemble** du dispositif. Ses missions sont :

- **animer** le dispositif au niveau national ;
- **mettre en réseau** les chargés de mission départementaux et régionaux et les centres de ressources ;
- apporter des **outils techniques et méthodologiques** ;
- assurer la **formation technique** des intervenants.

Les Centres de Ressources DLA

Les centres de ressources apportent leur expertise sectorielle ou thématique au dispositif :

- **5 CRDLA sectoriels** : sport, culture, environnement, insertion par l'activité économique (IAE) et social, médico-social et santé.
- **1 CRDLA transversal** : financement.

Secteur sport

Le Centre de Ressources DLA Sport

Il est **porté par le Comité National Olympique et Sportif Français**. Il a pour mission :

- **d'apporter un appui, des informations et ressources** aux DLA départementaux et régionaux,
- **de mobiliser sur le territoire national** les acteurs du mouvement associatif sportif, en particulier le réseau des structures déconcentrées du mouvement olympique (CROS-CDOS-CTOS),
- **de favoriser l'activité et l'emploi** dans le secteur sportif par la mise en place d'actions de professionnalisation et l'élaboration d'outils méthodologiques,
- **de contribuer à la coordination, l'analyse et la capitalisation** autour du DLA.

Avec le soutien de

